

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Tracés : bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **134 (2008)**

Heft 15-16: **Montrer le m2**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VISITE DU WESTSIDE

Le 26 juin 2008, la commission Femme et SIA Suisse romande a effectué une visite de chantier du centre commercial et de loisirs Westside, projeté par Daniel Libeskind en périphérie de Berne. La visite était guidée par l'architecte Barbara Holzer, que nous remercions très chaleureusement de s'être expressément déplacée depuis Zurich.

Cette visite, qui s'inscrivait dans le cadre des rencontres régulièrement organisées par la commission Femme et SIA pour soutenir professionnellement les femmes architectes et ingénieurs, répondait particulièrement bien à deux de nos principaux objectifs : augmenter la visibilité des femmes et proposer des modèles.

Très différente des premières éditions qui s'étaient déroulées autour d'une table, la rencontre a en fait débuté avant la visite, au cours du déplacement en train vers Berne, la majorité des 23 participantes ayant fait le voyage ensemble.

Aux abords du chantier, Barbara Holzer et son assistante nous ont présenté le déroulement et les enjeux de ce grand projet, avant de répondre à nos questions (voir interview ci-après). Les thèmes abordés concernaient les façades, la structure, les choix des matériaux et des types de revêtements, les difficultés de mise en œuvre, les enjeux techniques et énergétiques engendrés par un bâtiment de cette taille qui obtient le label MINERGIE, mais aussi de ce que signifie pour une femme de gérer un mandat d'une telle envergure.

La rencontre s'est poursuivie convivialement dans le train, après notre traditionnel apéritif organisé dans la cantine du chantier.

Commission Femme et SIA /
Groupe Suisse romande



Interview avec Barbara Holzer

F+SIA : Le fait d'être une femme est-il parfois un avantage ?

Barbara Holzer : Les échos qui me parviennent parlent de relations plus agréables, plus positives que dans des réunions « masculines ». La présence féminine facilite le dialogue. Le ton de la conversation serait plus poli.

Sur un plan personnel, j'ai développé mes propres stratégies. Lorsque le ton monte dans les discussions, je n'utilise pas les mêmes moyens que mes interlocuteurs masculins. J'essaie d'exploiter d'autres registres comme la ténacité, la persévérance ou la répétition d'un sujet. J'opte aussi parfois pour des moments de silence en réponse aux cris. J'ai aussi observé qu'en tant que femme, je peux aborder des problèmes sensibles sans provoquer des réactions virulentes ou catégoriques. Les hommes acceptent plus facilement que j'aborde des questions délicates. Les petites moqueries ne cessent jamais, il faut s'y faire, passer outre.

F+SIA : Le bureau Libeskind est basé à New-York. Comment est-t-il impliqué dans la réalisation du projet et quel est ton rôle ?

B. H. : Le bureau Libeskind a gagné le concours sur invitation. A la demande du maître d'ouvrage, il s'est ensuite associé avec un bureau d'architecte local. Lors de la préparation de l'exécution, le mandat est devenu un contrat d'entreprise générale puis d'entreprise totale, avec l'intégration des architectes.

Ma collaboration avec le bureau Libeskind date d'une quinzaine d'années. Dans ce projet, je dirige le groupe des architectes et suis incontournable pour les prises de décision impliquant différents partenaires de l'entreprise totale et du maître d'ouvrage. Je ne demande l'intervention de Daniel Libeskind qu'à des moments clefs, lorsque l'essence même du projet est mise en péril ou qu'il faut convaincre le maître de l'ouvrage de faire un investissement important à l'endroit juste !

F+SIA: Comment se déroule le projet au quotidien?

B. H.: Les objectifs de réduction des coûts engendrent sans cesse des divergences. Celles-ci se traduisent par des rapports de force et des luttes de pouvoir entre les différents partenaires. Il a fallu instaurer une saine culture de conflit (Streitkultur). Avec le temps, un respect et une confiance mutuelle se sont développés.

Comme architecte, je dois défendre les thèmes forts du projet pour lesquels une solution de compromis n'est pas négociable, tout en sachant lâcher prise sur des éléments moins importants. Il faut fixer des priorités pour adapter le projet aux évolutions fonctionnelles et aux contraintes économiques. Depuis le résultat du concours en 2001, le projet a suivi un processus d'adaptation constant. Seul le résultat final montrera comment l'architecture aura résisté à ces changements. De manière générale, *Migros* est un maître d'ouvrage flexible qui s'investit beaucoup, tant architecturalement que financièrement. Il faut être conscient que l'architecture de Daniel Libeskind est très exigeante: l'abandon de l'angle droit coûte cher!

Parcours

Barbara Holzer collabore depuis 1994 avec Daniel Libeskind. Elle est responsable du développement de la succursale européenne de son bureau. Elle a réalisé pour lui le Felix Nussbaum Haus à Osnabrück, le Musée juif à San Francisco ainsi que l'Exposition Berlin-Moskou à Berlin. Barbara Holzer est cheffe de projet du centre de commerce et de loisirs de Westside depuis 2001.

Une des spécificités de son parcours professionnel est qu'elle collabore de manière très étroite avec Daniel Libeskind tout en menant parallèlement une activité d'architecte indépendante dans le domaine de l'architecture et de la scénographie d'exposition.

Elle a créé son propre bureau *d-case* à Zurich en 1999, puis fusionné en 2004 avec le bureau *Morphing Systems* de Tristan Kobler pour fonder le bureau *Holzer Kobler Architekturen* à Zurich <www.holzerkobler.ch>. Elle est maman d'un enfant de 3 ans.

Des questions sur la climatisation?

TCA

Nous examinons toutes les facettes.

Qui pourrait vous conseiller avec plus de compétence et de neutralité qu'un spécialiste qui propose lui-même toutes les technologies et tous les systèmes?

Eau Air
Refroidissement
Chauffage

Coûts d'investissement
Rentabilité
Efficacité énergétique
Sécurité

Récupération de chaleur

Daikin VRV III

Pompes à chaleur

Free Cooling

THERMOCLIMA SA

Lorsqu'il est question d'une bonne climatisation, nous sommes les experts!

Informations par téléphone: 071 313 99 22
info@tca.ch www.tca.ch

MARCHÉ EUROPÉEN : ACCÈS SEMÉ D'OBSTACLES

Pour les membres suisses des professions libérales – dont les architectes et les ingénieurs font partie –, l'accès au marché européen demeure difficile. Ce constat a été rendu public lors de la conférence de presse convoquée par l'Union suisse des professions libérales (USPL) le 19 mai 2008 à Berne, où le président de la **sia** Daniel Kündig représentait les intérêts des professions réunies au sein de la **sia**.

En vertu de l'accord bilatéral conclu entre la Suisse et l'Union européenne (EU) sur la libre circulation des personnes, il ne devrait plus exister de barrières restreignant l'accès des indépendants suisses aux marchés communautaires. La réalité est pourtant autre, comme l'a expliqué Urs Schwaller, conseiller aux Etats et président de l'USPL en ouvrant la conférence de presse. Afin de cerner le problème, l'USPL a mené une étude en collaboration avec l'Institut suisse de droit comparé (ISDC), étude qui a également examiné les effets de l'application, par les pays de l'Union, de la nouvelle directive européenne 2005/36/CE sur la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Le tableau de la situation, tel qu'il ressort des propos tenus par les présidents de la Fédération des médecins suisses (FMH), de la **sia**, de la Fédération suisse des avocats (FSA) et de l'Association suisse des gérants de fortune (ASG), confirme l'existence d'obstacles persistants à la libre circulation. Et contrairement aux autres indépendants, les architectes et les ingénieurs sont encore handicapés par le fait que leurs métiers ne bénéficient pas en Suisse d'une définition et d'une réglementation claires. C'est la raison pour laquelle Daniel Kündig a une nouvelle fois exhorté les élus et l'administration à impliquer davantage

les associations professionnelles dans l'élaboration des règles fixant la reconnaissance des qualifications des spécialistes suisses à l'étranger.

Gages de professionnalisme

Daniel Kündig a rappelé que dans les pays limitrophes à la Suisse, ainsi qu'en Angleterre, les appellations « architecte » et « ingénieur » font l'objet de définitions univoques, assorties de règles claires pour la reconnaissance ou l'exclusion des qualifications professionnelles correspondantes. Dans ce contexte, les chambres professionnelles jouent un rôle clé, car c'est l'inscription auprès de ces organes qui entérine l'habilitation professionnelle. Autrement dit, une personne n'est pas autorisée à travailler comme ingénieur ou architecte dans ces pays, si elle ne figure pas sur leurs listes. En appliquant ces règles, les pays concernés poursuivent le même objectif central que la **sia** : les compétences et le niveau de qualification doivent pouvoir être aisément vérifiés. Il s'agit en effet de soutenir l'adjudication des mandats aux spécialistes appropriés, car la qualité et la durabilité de notre environnement et de nos infrastructures représentent des enjeux essentiels pour le bien-être général.

Compétence garantie

Le président de la **sia** a également insisté sur l'absence préjudiciable de telles règles professionnelles en Suisse, où tout un chacun ou chacune peut théoriquement se présenter comme architecte ou ingénieur et proposer des services sous une telle appellation. Or cela pose problème, puisque ce qui vaut pour l'UE s'applique aussi à la Suisse : il importe donc que, chez nous aussi, on différencie les professionnels compétents des autres, afin que les premiers soient prioritairement sollicités. Et en sa qua-

lité de réservoir de compétences dans les domaines de la construction, des techniques et de l'environnement, c'est la **sia** qui représente l'interlocuteur privilégié des autorités, de la société civile et de l'économie en ce qui concerne l'habilitation des spécialistes concernés. Il serait irresponsable de se passer de sa longue expérience en la matière et elle doit impérativement être associée à l'élaboration des règles pour la reconnaissance des qualifications professionnelles des architectes et ingénieurs.

Daniel Kündig a encore précisé que la **sia**, de concert avec la Fondation des registres suisses des ingénieurs, des architectes et des techniciens (REG), défend depuis de nombreuses années un tri rigoureux, fondé et compétent des professionnels actifs dans la construction, les techniques et l'environnement. Lorsqu'un candidat est accueilli au sein de la **sia** ou qu'il obtient son inscription au Registre A, c'est qu'il a prouvé sa valeur de professionnel hautement qualifié. Et la **sia** ne se borne pas à recruter des professionnels déjà actifs ; elle collabore avec les institutions universitaires et les Hautes écoles spécialisées pour que la formation dispensée aux jeunes soit en adéquation avec les futures exigences de leur métier. La pratique, le perfectionnement et la formation continue viennent ensuite compléter ces bases pour constituer les compétences et l'habilitation professionnelles.

En contrepartie de l'importante prestation d'intérêt public que la **sia** fournit ainsi sur son propre territoire pour distinguer les spécialistes autorisés, elle devrait obligatoirement pouvoir participer aussi à la fixation des critères d'autorisation applicables à leurs homologues étrangers désireux de travailler en Suisse. Et de même pour la situation inverse, soit pour l'habilitation des professionnels suisses actifs dans l'UE.

Nouvelle directive

Selon Daniel Kündig, la nouvelle directive communautaire 2005/36/EC sur la reconnaissance des qualifications professionnelles améliore les garanties de transparence pour les maîtres de l'ouvrage, ainsi que l'accès aux marchés pour les spécialistes des études. Notamment grâce à l'article 57, qui établit des bureaux de liaison destinés à répondre à toutes les questions concernant la reconnaissance des titres et diplômes, ainsi que les conditions d'exercice professionnel. Cette disposition implique en effet une collaboration permanente entre l'administration et les associations professionnelles telles que la **sia**.

Quant à l'article 59, il garantit en outre que des représentants compétents des domaines professionnels concernés soient légitimement consultés. Comme centre de compétences, la **sia** devrait ainsi être sollicitée. Il serait encore plus important qu'elle siège déjà au sein de l'organe responsable de la reconnaissance des qualifications professionnelles ou que la Confédération, représentée par l'OFFT, la mandate comme bureau de liaison. Si ces conditions étaient remplies, la **sia** considérerait ces nouvelles dispositions comme une voie prometteuse pour régler ces questions d'habilitation. Une solution favorable aux spécialistes qualifiés, donc avantageuse pour l'environnement et la collectivité en général.

Il n'y a toutefois guère lieu de se réjouir, si l'on s'en tient à la récente réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Schwaller (08.3134) concernant la reprise de cette directive européenne. Selon la position exprimée par le Conseil fédéral, la reprise n'entraînerait aucun changement pour les professions non réglementées en Suisse. Auteur de cette interpellation parlementaire, Urs

«Style»

Made in Switzerland

Les façades et les ascenseurs ont un point commun: ils sont la carte de visite de l'immeuble.

Pour la mise en oeuvre d'exigences individuelles, nous sommes le numéro 1 en Suisse.

Parlons ensemble.



AS Ascenseurs

www.lift.ch

Schwaller est, comme Daniel Kündig, convaincu qu'une collaboration renforcée avec les associations professionnelles doit figurer parmi les objectifs prioritaires.

Thomas Müller, responsable RP /
Communication SIA

INDEMNITÉS MALADIE

Dans l'offre de contrats collectifs **sia**, l'assurance pour indemnités journalières de maladie peut être conclue à un prix réduit jusqu'à 60%. Pour ses membres bureaux, la **sia** a obtenu des conditions d'assurance collective très intéressantes. Pour les indemnités journalières en cas d'accident ou de maladie, un contrat cadre existe avec *Helsana*, dont les conditions sont décrites dans le comparatif ci-après.

Pour un bureau d'architecture employant sept collaborateurs y compris le propriétaire, un contrat collectif d'assurance pour indemnités journalières revient par exemple à 6 126 francs par an, pour une couverture à 80% et un délai d'attente de 30 jours.

Pour les mêmes prestations, la compagnie d'assurances A facture 6 964

francs, l'assurance B plus de 7 000 francs et l'assurance C 9 608 francs par an. L'offre la plus chère émane de l'assurance D, pour laquelle les prestations en question reviennent à 9 860 francs. Une différence de 3 700 francs, soit quelque 60% de plus que pour l'assurance collective **sia**.

Pour profiter de ce potentiel d'économies, les conditions suivantes doivent être respectées. Le contrat d'assurance existant doit en règle générale être dénoncé jusqu'au 30 septembre 2008, tandis que le changement d'assurance prend toujours effet au 1^{er} janvier.

Avant tout changement d'assurance, il importe de vérifier les délais de résiliation de contrats portant sur plusieurs années. Il s'agit également d'examiner si un éventuel solde de prime sera restitué ou non. Une prudence particulière est encore de mise si le règlement d'un sinistre est en cours.

Des formulaires d'offres et d'autres propositions d'assurances pour les membres **sia** sont disponibles sur le site Internet de la **sia**.

Informations

VZ Insurance Services AG est le courtier en assurances de la SIA, chargé d'optimiser les conditions des contrats collectifs négociés pour ses membres. Les spécialistes de VZ Insurance Services AG se tiennent à disposition pour répondre à toute question :

Roger Wirth
Tél. 044 207 24 51
Courriel : rwi@vzis.ch

MISE EN CONSULTATION PRÉNORME SIA 282

La **sia** met en consultation la pré-norme SIA 282 « Etanchéité liquide – essais des produits et des matériaux, certificat de conformité ». Les projets de norme mis en consultation (version allemande) et le formulaire électronique sont disponibles sur le site Internet de la **sia** <www.sia.ch/consultations>, où ils peuvent être téléchargés. Les commentaires et prises de position doivent être soumis d'ici au 15 septembre 2008 au service des normes (martin.gut@sia.ch) sous le chiffre correspondant à la norme et au moyen du formulaire électronique prévu à cet effet. Aucune réaction n'est recevable sous une autre forme.

(SIA)

(SIA)



PLUS DE TRANSPARENCE – PLUS DE RESISTANCE CONTRE LES INTEMPERIES

Nos VOUTES EN BERCEAU ET NOS TOITURES A DEUX PENTES forment une unité d'une esthétique parfaite.

Consultez nos spécialistes pour les éléments translucides.

REAL AG
Uttigenstrasse 128, CH-3603 Thun
Tel. 033 224 01 01, Fax 033 224 01 06
info@real-ag.ch, www.real-ag.ch

MULTIBAT SA
CH-1052 Le Mont s. L.
Tél. 021 652 77 00
Fax 021 652 77 16

Compétence garantie.

